**Conformité de qualité pour fournisseurs/producteurs**

Prière de compléter ce formulaire, de cocher les cases concernées et de le renvoyer par e-mail à votre personne de contact chez Manor SA ou à l'adresse suivante :

Manor SA

Manor Food

Product Manager:

Rebgasse 34

CH-4005 Bâle

|  |  |
| --- | --- |
| **Nr. Manor fournisseur/ producteur :** |       |
| **Société :** |       |
| **Adresse :** |       |
| **NPA / Lieu :** |       |
| **Nom et titre de la personne de contact :** |       |
| **Téléphone :** |       |
| **E-Mail :** |       |

***1. Conformité réglementaire***

Le fournisseur/producteur s’engage par la présente à respecter la législation Suisse, notamment en matière de denrées alimentaires ([législation sur les denrées alimentaires, la nutrition et les objets usuels](https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/rechts-und-vollzugsgrundlagen/gesetzgebung-lme.html)) et, si applicable, en matière d'aliments pour animaux.

***2. Assurance qualité et autocontrôle***

**2.1** Le **système d’assurance qualité et/ou d’autocontrôle** du fournisseur/producteur, tel que prescrit par la réglementation, est mis en œuvre par :

-un système de management de la qualité comprenant au minimum :

* un concept documenté [d’autocontrôle interne](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2017/63/fr#chap_4) [ ]  oui [ ]  non
* un système de [traçabilité](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2017/63/fr#chap_4/sec_6)  [ ]  oui [ ]  non

-une analyse de risques/dangers (ex. [HACCP](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2017/63/fr#chap_4/sec_3)) [ ]  oui [ ]  non

-une certification Food Safety Standard (joindre certificats) [ ]  oui [ ]  non

* si oui laquelle/lesquelles: [ ]  FSSC 22’000, [ ]  BRC, [ ]  IFS, [ ]  autres :

-une certification environnementale et / ou une labellisation RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) [ ]  oui [ ]  non. Si oui laquelle/lesquelles : [ ]  ISO14000, [ ]  autres :       (joindre certificats)

-d’autres certifications (joindre certificats) : [ ]  oui [ ]  non

* si oui, laquelle/lesquelles :

-une entreprise de consulting/audit externe [ ]  oui [ ]  non

Raison sociale :       Adresse :

-des analyses effectuées par un laboratoire privé / interne [ ]  oui [ ]  non

Raison sociale :       Adresse :

**2.2 Analyses**

Si des analyses sont obligatoires et/ou jugées pertinentes pour garantir la qualité et la sécurité des produits, le fournisseur/producteur s'engage à procéder régulièrement à ces analyses (microbiologiques, chimiques, biochimiques et/ou physiques) sur les produits livrés à Manor.

Les analyses microbiologiques doivent être effectuées au minimum sur les germes mentionnés dans l’ordonnance sur l’hygiène (OHyg) en ce qui concerne les denrées alimentaires.

Toutes les analyses faites sur des produits livrés à Manor doivent être transmises à Manor SA si cette dernière en fait la demande.

Remarque :

***3. Etiquetage***

Les étiquettes sont rédigées conformément au droit Suisse applicable, notamment à l’ordonnance concernant l’information sur les denrées alimentaires (OIDAl): <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2017/158/fr>.

Pour les aliments pour animaux, les exigences de l'ordonnance sur la production et la mise en circulation des aliments pour animaux sont respectées.

***4. Matières premières et ingrédients***

1. **Huile de palme :**

|  |
| --- |
| Les produits contiennent de l’huile de palme : [ ]  oui [ ]  non |
| L’huile de palme contenue dans ces produits est : | [ ]  certifiée selon le standard RSPO « Segregation » |
| [ ]  certifiée selon le standard RSPO « Identity Preserved » |
| [ ]  certifiée selon un autre standard (RSPO Book & Claim, RSPO Mass Balance, Green Palm, etc.), si oui, lequel :       |
| [ ]  pas certifiée |
| Remarque : Seule de l’huile de palme certifiée selon le Standard « RSPO Segregation », « RSPO Identity Preserved » ou une certification équivalente est acceptée pour les produits de marque propre Manor (Local et Bio Natur Plus). Pour tous les autres produits, Manor SA s’en tient aux obligations légales. |

1. **Œufs et produits à base d’œufs :**

|  |
| --- |
| Les produits contiennent des œufs ou des produits à base d’œufs : [ ]  oui [ ]  non |
| Les œufs contenus dans ces produits sont : | [ ]  issus d’un élevage de ponte au sol |
| [ ]  issus d’un élevage en plein air |
| [ ]  autres, précisez :       |
| Remarque : Seuls des œufs de ponte au sol ou de plein air sont acceptés pour les produits de marque propre Manor (Local et Bio Natur Plus). Pour tous les autres produits, Manor SA s’en tient aux obligations légales. |

1. **Protection animale :**

|  |
| --- |
| Les produits contiennent des produits animaliers : [ ]  oui [ ]  non |
| Les produits animaliers et leurs dérivés (viandes, poissons, œufs, produits laitiers, etc.) sont conformes : | [ ]  à l’ordonnance sur la protection des animaux ([RS 455.1 OPAn](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2008/416/fr)) |
| [ ]  au droit européen |
| [ ]  autres, précisez :       |

1. **Organismes génétiquement modifiés (OGM) et irradiations/ionisations :** En matière d’OGM et d'irradiations/ionisations, Manor SA s’en tient aux obligations légales. Le fournisseur/producteur s’engage par la présente à en faire de même.

***5. Dispositions particulières***

Le fournisseur/producteur s’engage à :

* Fournir sa feuille complète de spécification pour les produits importés concernés par le principe du « [Cassis de Dijon](https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/import-und-export/rechts-und-vollzugsgrundlagen/cassis-de-dijon.html) ».
* Respecter le code de conduite de Manor SA (voir <https://www.manor.ch/fr/u/suppliers>).
* Respecter les conditions générales d’achats de Manor SA (voir <https://www.manor.c h/fr/u/suppliers>).
* Annoncer immédiatement à Manor SA toute modification de matière(s) première(s), de recette(s) et/ou de procédé(s) de fabrication(s), ainsi que toute autre modification ayant un impact sur la présente déclaration.
* Informer immédiatement le Product Manager mentionné dans l’en-tête du présent document et/ou le Quality Management de Manor SA en cas de problème de qualité avec un ou plusieurs de ses produits (notamment en cas d’alerte sanitaire – retrait ou rappel).
* Respecter les délais de réponses imposés par Manor SA.
* Employer des emballages pour lesquels la limite de migration globale et les limites de migration spécifiques définies pour le(s) produit(s) fourni(s) à Manor SA sont conformes à la législation suisse en vigueur. Manor SA se réserve le droit d’exiger des preuves documentaires.

Manor SA s’engage à traiter les informations transmises par le fournisseur/producteur dans ce document de manière confidentielle. Ces informations sont uniquement destinées à un usage interne.

En cas de violation des règles ci-dessus, Manor SA se réserve le droit d’imposer les pénalités définies dans le document "Service Level Agreement (SLA)" (voir <https://www.manor.ch/fr/u/suppliers>, chapitre SUPPLY CHAIN).

Manor SA se réserve le droit de mettre à jour le présent document et d'exiger du fournisseur/producteur la signature de la version mise à jour.

Nous certifions conformes nos déclarations et sommes en mesure de fournir toutes preuves documentaires y relatives.

Manor SA Fournisseur/producteur :

Rebgasse 34

4005 Basel

Date :       Date :

Signatures : Signatures :

(Product Manager Manor) (Responsable des ventes)

(Quality Management Manor) (Quality Management)